

COMMUNE DE SAINT-CYR-DE-FAVIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal du conseil municipal du 4 juin 2026 (20 heures 00)

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de juin à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CYR-DE-FAVIERES, se sont réunis, en session ordinaire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux par Madame Adeline DELUBAC, maire.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation sur le panneau officiel de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : Adeline DELUBAC, Vincent DECALUWE, Audrey GIANONE REY, Pierre RIVIERE, Magali BRUN, Tristan BAKOA, Marie-Odile PERROUX, Anne-Laure FRADIN, Adrien REULIER, Loïc GERIN, Hemrick LAPIERRE, Romuald CHAIZE formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIR a été donné : par Jennifer DEPOUX à Pierre RIVIERE, par Coralie DEVEAUX à Adeline DELUBAC, par Sophie VERICEL à Audrey GIANONE REY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jennifer DEPOUX, Coralie DEVEAUX, Sophie VERICEL

ETAIENT ABSENTS :

Date de la convocation : 29/05/2026

Secrétaire de séance : Audrey GIANONE REY

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 20/04/2026
- Arrêté du procès-verbal de la séance du 26/05/2026
- Compte-rendu des décisions du Maire
- Modification du règlement intérieur des services périscolaires
- Questions diverses :
 - Commissions CoPLER

Arrêté du procès-verbal de la séance précédente

Madame la Maire informe que les procès-verbaux des séances du conseil municipal du 20/04/2026 et du 26/05/2026 ne sont pas prêt à l'approbation.

Compte-rendu des décisions du Maire

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le 26/05/2026 jusqu'au 04/06/2026.

Délibérations

DELIBERATION N°CM260604-1

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame la Maire rappelle les échanges sur le règlement intérieur des services périscolaires lors de la précédente séance du conseil municipal.

Il avait été décidé de reporter le point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Magali BRUN présente la dernière version proposée.

La nouvelle version a été travaillée pour rendre la lecture plus fluide, et les remarques apportées lors de la dernière séance du conseil municipal ont été intégrées.

Des modifications de fonds ont été apportées, notamment :

- La réservation de la garderie du soir se fera sur 4 créneaux de départ des enfants : 16h30-17h00 / 17h00-17h30 / 17h30-18h00 / 18h00-18h30.

L'objectif étant de faire diminuer les effectifs périscolaires plus rapidement.

- Inscriptions et modifications des réservations pour les garderies : avant le dimanche 19h00 pour le lundi et le mardi qui suivent et avant le mercredi 19h pour le jeudi et le vendredi.
- PAI avec panier-repas fourni par la famille : L'inscription administrative de l'enfant est obligatoire et gratuite (aucune facturation de repas). En l'absence d'inscription préalable dans les délais, une pénalité financière sera appliquée.
- La possibilité de modifier les réservations hors délai en cas d'imprévu professionnel sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires 2026-2027 ci-annexé,

PRECISE qu'il sera applicable dès la rentrée de septembre 2026.

Madame la Maire informe que le nouveau règlement intérieur sera publié sur le site gestion-cantine, avec une demande de validation aux familles. Un message sera diffusé pour signaler aux familles des modifications importantes sur ce règlement.

QUESTIONS DIVERSES

Borne à incendie en défaut

Romuald CHAIZE signale que, à la suite des travaux d'aménagement de la route de Commelle, la borne incendie située à l'angle de l'impasse du Châtaignier et de la route de Commelle se retrouve partiellement enterrée. Cette situation empêche son ouverture et compromet son utilisation en cas de besoin.

Délégués aux commissions CoPLER

INTITULE	SUJETS ABORDES	NOM	PRÉNOM	NOM	PRÉNOM
Aménagement	PLUI/PVD/Habitat/Paysages	LAPIERRE	Hemrick	GERIN	Loïc
Cycle de l'eau	GEMAPI/eau potable/SPANC/PICS	BAKOA	Tristan	REULIER	Adrien
Finances/CLECT	budget/CFU/transfert de charges/PFF	GIANONE REY	Audrey	CHAIZE	Romuald
Mutualisation	schéma de mutualisation	VERICEL	Sophie		
Environnement	Chemins de randonnées/déchets	CHAIZE	Romuald	RIVIERE	Pierre
Développement Economique	Economie/agriculture/emploi insertion	PERROUX	Marie-Odile	REULIER	Adrien
Culture/tourisme	EIMD/programmation/CTEAC/Tourisme	FRADIN	Anne-Laure	BAKOA	Tristan
Vie Locale	petite enfance/enfance	DEPOUX	Jennifer	BRUN	Magali
	jeunesse/parentalité	DEVEAUX	Coralie	DELUBAC	Adeline
	Vie associative/France service/contrat local de santé	DECALUWE	Vincent	FRADIN	Anne-Laure
Transition écologique et sociale	suivi PCAET	VERICEL	Sophie	BAKOA	Tristan

Vincent DECALUWE s'interroge sur la manière dont les informations présentées lors des réunions de la CoPLER sont relayées au sein du conseil municipal. Madame la Maire précise que chaque représentant est invité à faire un retour sur les réunions de la CoPLER lors du tour de table des séances du conseil municipal.

Adrien REULIER demande s'il sera possible de changer de commission en cours de mandat. Tristan BAKOA indique que le président de la CoPLER avait évoqué cette possibilité.

Aménagement dans la cour de l'école

Madame la Maire présente au Conseil municipal une idée d'installer dans la cour des bancs adaptés aux enfants et aux intempéries (eau, chaleur). On pourrait également imaginer côté nord du bâtiment une grande table, des bancs où les enfants pourraient s'installer pour des animations, faire cours dehors... Le mobilier proposé est garanti 10 ans.

Participation citoyenne

Madame la Maire informe que la gendarmerie souhaite venir présenter au conseil municipal le dispositif participation citoyenne. Une date sera déterminée dans l'été.

Défaut d'entretien des haies

Le conseil municipal échange sur le défaut d'entretien d'une haie de sapins située le long de la route de Commelle. Un courrier recommandé a été adressé à l'habitant concerné afin de lui demander de procéder aux travaux nécessaires, mais celui-ci ne l'a pas retiré.

Madame la Maire indique qu'elle se rendra directement à sa rencontre, accompagnée de son adjoint délégué à la voirie, afin d'échanger avec lui sur cette situation.

Elle précise qu'à défaut d'intervention de l'habitant, la commune pourra faire réaliser les travaux d'entretien d'office, les frais engagés étant mis à sa charge.

PLUi

Madame la Maire informe que Vincent ROGER souhaite présenter au conseil municipal le PLUi. Elle explique qu'il est important de connaître les contraintes sur notre territoire.

Tour de table

Romuald CHAIZE interroge Madame la Maire sur le projet d'arrêté relatif à l'accueil des gens du voyage.

Madame la Maire indique que cette possibilité a été évoquée par la gendarmerie. Elle précise que, depuis douze ans qu'elle est élue, la commune n'a jamais été confrontée à une installation illicite d'ampleur. Les demandes d'accueil qui ont été formulées l'ont toujours été dans des conditions satisfaisantes. Elle rappelle que la seule installation sur le stade avait été autorisée par la commune. Elle regrette toutefois qu'aucun accord n'ait été conclu concernant la prise en charge de la consommation d'électricité, ce qui avait conduit à un raccordement non autorisé.

Au regard de ces éléments, Madame la Maire estime qu'il n'est pas nécessaire de prendre un arrêté à ce stade, tout en précisant qu'il pourra être adopté à tout moment si la situation l'exige. Elle ajoute que cet arrêté a notamment pour objet de préciser les secteurs où le stationnement est interdit.

Romuald CHAIZE rappelle qu'il y a plusieurs années, son père avait dû intervenir afin de faire quitter le stade à des gens du voyage alors qu'un concours de pétanque y était organisé.

Madame la Maire indique que des barrières seront prochainement installées à l'entrée du stade afin d'empêcher toute installation de véhicules sur le site. Elle ajoute qu'à l'heure actuelle, les gens du voyage séjournent le plus souvent auprès de membres de leur famille déjà sédentarisés sur la commune.

En réponse à la question de Romuald CHAIZE sur l'utilité de l'arrêté, Madame la Maire précise qu'il faciliterait les démarches en cas d'occupation irrégulière et qu'elle n'exclut pas de le prendre si une telle situation venait à se présenter.

Séance levée à 20h58.

Fait le,

**La Maire
Adeline DELUBAC**

**Le secrétaire de séance
Audrey GIANONE REY**